

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26 et 27 septembre 2011**

**2011 V. 249** Vœu concernant la candidature de Pairs à l'expérimentation d'une « Zone d'Actions Prioritaires sur l'Air ».

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le voeu n° 64 déposé par le groupe UMPPA,

Considérant que la Ville de Paris a d'emblée souhaité que sa candidature et les études de faisabilité préalables à l'expérimentation d'une ZAPA soient conduites en concertation avec les communes de l'agglomération potentiellement concernées ;

Considérant que le comité de Pilotage de ces études comporte ainsi de nombreux partenaires dont Plaine Commune, Paris Métropole, les départements limitrophes, les associations des Maires des départements limitrophes, la Préfecture de Police, la préfecture de région, l'institut d'aménagement et d'urbanisme, AIRPARIF, L'ADEME, L'ORS, le STIF etc. ,

Considérant que la commission Déplacements de Paris Métropole, qui consacre une part de ses travaux à l'expérimentation ZAPA, associe les élus de la métropole ;

Considérant que l'APUR en charge de la coordination des études de faisabilité réunit 5 comités d'experts thématiques : mobilité, santé, motorisation, socio économique, accompagnement ;

Considérant que la loi Grenelle 2 ne précise pas les modalités de concertation et de mise à disposition du public des projets ZAPA ;

Considérant que la demande du groupe UMPPA d'être associé au comité de pilotage ne serait pas généralisable à l'ensemble des communes associées via Paris Métropole ni à l'ensemble des départements ;

Considérant néanmoins la nécessité de tenir informé le Conseil de Paris de l'avancement du projet afin qu'il puisse en débattre ;

Sur la proposition de Denis Baupin au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que la présentation des études de faisabilité soient faite aux représentants des groupes politiques par l'APUR et les adjoints concernés, et qu'un débat en Conseil de Paris précède le dépôt du dossier de "projet de ZAPA" auprès de l'Etat.